Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 4 Dhoulkâada 1446
2 Mai 2025

N° 72

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3034**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3034**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3036**
Homologation de résolutions **3036**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3036**
Avis aux créanciers..... **3038**
Convocations
Sociétés anonymes **3039**
Autres sociétés **3044**
Divers
Avis au public..... **3045**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

MOULIN D'OR DISTRTBUTION MOD

Société à responsabilité limitée

Capital social : 50.000 Dinars

Siège social : Route Khlidia - Douar El Houch - Naassène - 1135 Fouchena

Identifiant Unique : 1191849M

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 22/7/2024 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 13/2/2025 sous Qn°M017754 Enreg n°25700716) & suivant les statuts mis à jour du 22/7/2024 (enregistrés à la Recette des Finances de Fouchana le 18/4/2025 sous Qn°M043273 Enreg n°25701614). Les associés approuvent les statuts mis à jour.

Un exemplaire du PV et des statuts mis à jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 23/4/2025 sous I.U N°1191849M sous dossier n°202529880.

2025401429SRLB2

SOCIETE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE SOPACO

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 26.000.000 Dinars

Siège social : Z.I Route Nationale N°3 - Jebal Ouest - Bir Mchargua - 1123 Bir Mchargua

Identifiant unique : 1312403H

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 15/7/2024 (enregistré à la Recette des Finances Bir Mchergua le 17/4/2025 sous Q N°M09471 Enreg N°25700504). Les associés ont décidé de nommer la société AMC - Ernst & Young en qualité de commissaire aux comptes.

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 22/7/2024 (enregistré à la Recette des Finances Bir Mchergua le 6/2/2025 sous Q N°M03544 Enreg N°25700176) et suivant les statuts mis-à-jour du 22/7/2024 (enregistrés à la Recette des Finances Bir Mchergua le 17/4/2025 sous QN°M09472 Enreg N°25700505). Les associés approuvent les statuts mis-à-jour.

Un exemplaire des PV et des statuts mis-à-jour a été déposé au Registre National des Entreprises sous I.U N°1312403H le 23/4/2025 sous dossier n°202529878.

2025401430SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Clôture de souscription et d'une assemblée Générale

Selon les procédures de souscription de la Compagnie Nationale Régionale Zembra Ejamour sis Sidi Daoud Haouaria Nabeul conformément à la législation en vigueur.

Le nom de la société a été réservé au registre national des entreprises, le dépôt du projet de statut type et le contrat fondateur au Tribunal de première instance de Nabeul.

La société annonce la clôture de La souscription qui a été ouverte à la Sté Tunisienne de Banque Agence Haouaria compte n°10604085105665878810 par une publication publiée dans le Journal officiel de la République Tunisienne n°17 - 2025 et dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 08/02/2025 la date de clôture a été fixé le 12/5/2025 après la fin de l'horaire administratif.

L'assemblée générale a été prévue pour le vendredi le 15 mai 2025 à 10 h 30 de matin à l'adresse de maison de Jeune Haouaria pour examiner et approuver l'ordre du jour de la session plénière de fondation ainsi que les demandes de candidature au conseil d'administration et la Nomination d'un expert-comptable.

2025R01176SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître Boulaabi Faten Avocate à Mourouj 1 avenue Habib Thameur enregistré à la recette des finances Bir El Kassaa le 23/4/2025 quittance n°M016653 sous le n°25200498 Khamsa Dkhilalli a vendu à Rim Jamaaoui le fonds de commerce sis 01 rue Essanaoubar Mourouj 1.

Toute opposition pourra être rendue au local objet de ce contrat entre les mains de l'acheteur vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 29/4/2025.

2025R01145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 17/4/2025 enregistré à la recette des finances d'Hammam Chott en date du 28/4/2025, N° de quittance M019001 N° d'enregistrement 25200559, Mr Jamel Ben Ahmed Abidi Hmaidia a vendu à Mrs Nizar Ben Abdennebi ben Said et Karim ben Khaled Charfedine, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Tous Commerce, dans le local sis à la Rue 1er Octobre Hammam Chott Ben Arous 3B Résidence Fafani LES PINS BOUTIQUE. Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Saousen Mejri à son adresse sise au 12 Avenue Habib Bourguiba Complexe commercial «Forum boukornine Hammam-Lif 2ème Etage dans le délai de 20 jours à partir de la date de le publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 30/4/2025.

2025R01164FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous - seing privé en date du 17/4/2025 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 22/4/2025 (N° de quittance M047274/ N° d'enregistrement 25202211), Mme Nabiha Zamni a cédé à Mme Amira Laabidi la totalité du fonds de commerce, lui appartenant et exploité dans le local sis à l'avenue Hedi Nouira Nabeul dont l'activité principale alimentation générale et secondaire la vente des légumes et fruits avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de Maître Hajri Mohamed Anis à son étude sise au 121 avenue Hedi Chaker immeuble silver tower étage mezzanine bureau n°3, et ce, dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cette annonce au JORT. Une copie du contenu de cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" paru le 26/4/2025.

2025R01171FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé singé à Sousse le 22/04/2025 et enregistré à la recette des finances Cité Riadh Sousse le 23/4/2025 quittance n°M030518 enregistrement n°25201149 : Mme Sameh Bent Othmen Al Sebri titulaire de la carte d'identité numéro 07517000 a vendu à Mr Adel Ben Amroussi Kachroud titulaire de la carte d'identité numéro 07589157 un fonds de commerce situé à Rue Moussa Ibn Nassir, Cité Riadh Sousse 4023, moyennant la somme de 60.000.000DT. Les oppositions doivent être adressées au siège de la rédactrice de ce contrat Maître Neila Jelassi situé à Rue 3 Août Imm SALTENNE 1er étage Trocadéro Sousse. Cette publication a été faite au journal "Achourouk" et "le Quotidien" le 25/4/2025

2025S00552FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 23/4/2025, enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 28/4/2025 sous n°25202360 quittance N°M053738. La société Global Asian Parts, SA. Représentée par son gérant Mr Malek Ben Mohamed Taher Ben Othmen Khamassi titulaire de la CIN N°13604849 a vendu et cédé à la société Marjene Asian Parts, SA (Identifient Unique : 1914930A) représenté par sa gérante Mme Nour Al Eslem Ben Mohamed Ben Hédi Mabrouk, titulaire de la CIN n°12933794, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente pièce de rechange et huile pour Auto avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Route de Tunis Km 134 Hammam Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 3 mai 2025.

2025S00553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par Maître Habardi Ghaya avocat à Béja en date du 25/4/2025 enregistré à la Recette des Finances Béja sous le N° de quittance M034226 le 25/4/2025 enregistrement n°02328836 le nommé : Slim Ben Mohamed Ben Belkacem Arfaoui par procuration donnée par sa mère Sabiha bent Ali Ben Salah Haboubia acte de procuration signé à la municipalité de Béja le 16/4/2025, a vendu à Monsieur Sami ben Abed Aziz Ben Mohamed Cherif la totalité du fonds de commerce exploité Restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à l'immeuble sanebel rue de France Béja ; toute opposition devra se faire au Bureau du rédacteur ce contrat, Maître Ghaya Habardi situé au 56 rue République immeuble Guindil Béja. Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» Le vendredi 25 Avril 2025.

2025401418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/4/2025 enregistré à la recette des finances de Bardo à Tunis le 15/4/2025 enregistrement n°25201603 quittance n°M0366759. Il appert que Mr. Abdelmoneem Hammi demeurant au 11 rue des Jasmin Khaznadar Bardo, a vendu la totalité du fonds de commerce (Café Finix) exploité dans le local situé au 50 rue Beyrem Ettounsi Bardo - Tunis, consistant en un café catégorie I, à Mr Abdelmajid Ben Ahmed Gharsallah demeurant au 14 rue Hédi Cheker, cité Oulten, Khaznadar Bardo Tunis.

Toute opposition doit être faite dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT entre les mains de l'avocat Maître Anis Chahmi dans son cabinet situé à : rue 4001 immeuble n°37, 3ème étage bureau 303 cité Ezouhour, Tunis. Cette annonce faisant l'objet d'une annonce aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 30/4/2025.

2025401428FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du Fonds de commerce daté le 18/4/2025 et en registré à la recette des finances El Fahs en date de 22/4/2025 sous le n°25201172 et quittance n°20438, Mr Ali Ben Mohamed Yahioui a vendu à la Société "Radhwan OPTIC MF : 1768386E" avec sa représentante légal Madame Amena Soltane la Totalité du Fonds de Commerce constitue en un «Local de la vente des Lunettes optiques et autres» situé à l'Avenue Farhat Hached el Fahs Zaghouan et ce pour la totalité de ses composantes Matérielles et Morales.

Toutes recommandations proposés seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulés.

Cette annonce publié au journal le Quotidien le 29/4/2025.

2025401432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25 Mars 2025, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 22 Avril 2025 sous le n°25202226 Quittance n°M047404, la Société Alkohli Meubles de cuisine et rangement dont le siège est sis à Cité El Wafa Nabeul, inscrite au registre national des entreprises sous l'Identifiant Unique n°1740882W, a vendu avec toutes les garanties de fait et de droit à la Société «La BAGUETTE» sise au n°5 Rue de l'Usine La Charguia 2 Ariana inscrite au registre national des entreprises sous l'Identifiant Unique n°0510720Q, le fonds de commerce sis au local n°3 au RDC de la résidence AMENI à Cité El Wafa Nabeul, avec toutes ses dépendances et éléments matériels et immatériels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Hichem LASSAAD Avocat à la cour de cassation à son cabinet sis n°3 Rue de Belgique Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le quotidien «Echourouk» du 27 Avril 2025.

2025401433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 15/4/2025 et enregistré à la recette des finances Sidi Hassine sous le 25201353 selon quittance n°M045537 Olfa Arfaoui a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à la vente vêtements près apportés, avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à 111 Rue Hrariya Ezouhour 4 Tunis à Mr Adel et Mr Hatem Kalif, le prix sera consigné auprès de l'acheteur jusqu'à expiration des délais légaux des oppositions qui seront acceptées jusqu'à la fin du délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT - à 111 Rue HRARIYA Ezouhour 4 Tunis

Le présent avis a été publié auparavant au journal Echourouk le 26/4/2025.

2025401439FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Al Mourouj1 en date du 4/4/2025 enregistrement n°25201566 Quittance n°M031722 publié au quotidien «Echourouk» le 25/4/2025 Mr Hatem Barchouchi a vendu sa part dans le fonds de commerce que représente la moitié à Mme Karima Meherzi sise à l'Angle rue Bouficha n°2 Avenue 20 Mars el Mourouj5 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels d'un montant Global de 40.000.000D consigné chez le vendeur Mr Hatem Barchouchi Jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Les oppositions seront acceptées chez Maître Adel Lahmadi 3 rue Hedi Nouira - Tunis.

2025401441FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 03 Mars 2025 enregistré à la recette des finances Rue de La Gare le 23 Avril 2025 reçu n°M030477 enregistrement n°25302175 Monsieur Foued Ben Omar Ben Abdesslem El Kateb a loué à Madame Thouraya Bent Youssef Chouka gérante de la société CYBER CONNECT, société en cours de constitution tout le fonds de commerce dont il est propriétaire existant au 65 Avenue Carthage 1000 Tunis destiné au commerce en détail de téléphones et accessoires et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

La durée du contrat est fixée à une année renouvelable à partir du 15/3/2025 au 14/3/2026.

Les objections se feront à l'adresse du fonds de commerce pendant les 20 jours qui suivrait la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux deux journaux Achourouk et Le Quotidien le 29/4/2025.

2025401425FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Construction d'un Syndicat

Suivant un procès-verbal d'une Constitution le 20/12/2024 enregistré à la recette des Finances la Marsa le 24/01/2025 sous n°5093638 Quittance n°M012491, il a été constitué un syndicat :

Nom du syndicat : Résidence Rimes

Siège social : Rue Imam Al-Mazari, Sidi Daoud El-Marsa 2046.

Membres :

Présidente : Rafika El-Khelifi

Trésorière : Naima GADHGADHI

Secrétaire Général : Mehdi Bouguerra.

2025R01174APSF1

Avis

Selon procès-verbal du 29/3/2025 agrée par les autorités municipales en date du 24/4/2025 sous n°466 et enregistré à la Recette des Finances Habib Thameur du 25/4/2025 sous n°9351572 Reçu n°M024829. Un Syndic de copropriétaire a été crée composé de :

Mme Sonia Selmi : Présidente

Monsieur Ramin Ben Zakour : sous président

Mme Amel Chérif : Trésorière

Mme Imen Bakhouch : Aide trésorière.

Les membres :

Mr Anis Larguet

Mr Marwen Hayder

Mr Mohamed Kamel Touati

Mr Slah Eddine Bach.

2025401431APSF1

Homologation de résolutions

Association Amel du Malade Sang Gafsa

Fermeture de l'association

Considérant le procès-verbal extraordinaire de la clôture de l'association du 01 février 2025 enregistré à la recette des finances Gafsa le 21 mars 2025 sous le numéro 25802624 reçu n°M018705.

Il a été décidé de cesser définitivement l'activité de l'association Amal du Malade de Sang Gafsa après la nomination de liquidateur.

2025X00569APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mahassen Bent Mohamed Ben Alaya Cherif, demeurante au 37 Rue Sidi Massoud Jemmel, titulaire de la CIN n°04795242.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°86086 Monastir d'une superficie de 391 m² dénommé «EL EHSSEN» et sis à Jemmel.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 613 860 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 28/5/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00549VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le Mercredi 21/5/2025 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immobilier ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Fathia Amiri, demeurante à cité Ennour Jammel, Monastir, élection domicile au bureau de son avocat Maître Moez Mbarek sis à la Rue Remada, Sousse.

Le débiteur saisi : Radhia Mili, demeurante à cité Elmanar, n°131 Jammel, Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Moez Mbarek, avocat à la cour de cassation, sis à Rue Remada, Sousse (MF B1598801).

Le bien Immobilier mis en vente : il s'agit de la totalité du TF 52848 Monastir composé de la parcelle 01 relatif à la propriété dite *Karim* d'une superficie globale de 110 m², situé cité Elmanar 131 Jammel.

Il s'agit selon l'expertise d'une maison composée d'un Rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage non achevé.

L'immeuble est limité à l'Est, l'Ouest et au nord par des voisins, au sud une voie publique.

Mise à prix : Cent quatre vingt et un mille dinars (181.000,000dt).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir, ou l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2025S00550VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B187881996 en la personne de son représentant, dont le siège social est au n°70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, direction régionale sise à la route touristique avenue 14 janvier 2011 Sousse.

Partie saisie : Abdelmajid Ben Amor El Bargaoui, caution personnelle et solidaire, demeurant à la rue Ibn El Arlab n°7 Manouba, Ariana.

Elisant son domicile chez son avocat maître Nabil Rayani, avocat auprès de la cour de cassation sis à rue Ibn Rachik n°4 Belvédère Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisi : la totalité des parts indivises soit 1432.999 m², lui revenant dans la propriété sise à Kairouan, objet du titre foncier n°21485 Kairouan dénommé "assaada777" d'une superficie globale de 5133 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de trois cent cinquante huit mille deux cent quarante neuf Dinars, 750 millimes (358.249, 750 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 02/6/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Kairouan.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Kairouan pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00551VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet Maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le mercredi 28/5/2025 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE. *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis au 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteur poursuivi : Société Mutuelle Essentielle de Base des Services Agricoles EL ACHECH en la personne de son représentant légal titulaire du registre de commerce n°B1128721997 Sfax demeurant à EL ACHECH Menzel Chaker Sfax.

Biens objets de la vente aux enchères :

La propriété sise à El Achech Menzel Chaker gouvernorat de Sfax ; propriété destinée à la collecte du lait d'une superficie totale de 1200 m² cette superficie a été réduite à 1095 m² suite à un retrait fait au profit du domaine public routier.

Elle est délimitée au sud par Farid Ben Abdessalem et ses frères, à l'est une route goudronnée d'où son entrée, au nord Jarbouii Ben Abdessalem et à l'ouest Farid ben Abdessalem et ses frères.

La propriété comporte une bâtisse de 245 m² comprenant deux chambres, un salon spacieux, une kitchinette, une véranda et une salle d'eau. Elle comporte à son angle nord-est deux chambres pour le gardien.

La mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : cent quatre vingt deux mille dinars (182.000,000 dinars)

Expert désigné : Mr Sami Mzid son n° de téléphone est 21416735.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratives, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Rached Karray.

Conditions particulières : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers du prix de la mise à prix par un chèque certifié et se faire assister par un avocat.

2025X00568VEPA1

Saisie d'immeuble immatriculé au JORT

1- Le créancier saisissant : le liquidateur Khalil Jad le liquidateur des biens du défunt Taieb Khalfalah son domicile à son bureau situé à l'avenue Rafaha rue pasteur Dar Chaabane Fehri Nabeul son domicile élu au bureau du maître Wassim Somai avocat à la cour d'appel situé à l'avenue Hadi Chaker immeuble num 54 Nabeul.

2- Le débiteur saisi : Riadh ben Amara Janhani son métier chef du cuisine dans un hôtel domicile à Zanka Batha Kacem Boukharata Beni Khiar Nabeul.

3- Avocat suivant : Maître Wassim Somai avocat à la cour d'appel son bureau situé à l'avenue Hadi Chaker immeuble num54 premier étage Nabeul matricule fiscal 1473179N/P/000

4- La désignation de l'immeuble saisi :

Tout l'immeuble immatriculé son propriétaire le débiteur saisi Riadh Janhani sujet du titre foncier numéro 652392 Nabeul son nom «dar daoued 20» lot num 1 se constitue d'une maison de superficie 150 mètres carrés situé à Zanka Batha Kacem Boukharata Beni Khiar Nabeul qui se consiste en un immeuble composé d'un rez-de-chaussée et premier étage.

5- Prix initial :

Suivant un rapport d'expertise fait par l'expert Kamel Mchiri le 10/12/2024 selon une ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Nabeul numéro 3201 le 10/9/2024 qui estime la valeur totale d'immeuble immatriculé saisi de 261.600, 000 dinars plus les frais priviligés qui sera annoncés le jour de l'adjudication.

6- La date et l'heure et le lieu de l'adjudication :

L'adjudication sera le lundi correspondant le 26/5/2025 à 9H du matin et le suivant à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Nabeul.

7- Les conditions sur lesquelles pouvoir visiter l'immeuble saisi examiner le cahier des charges situé à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Nabeul et au bureau de maître Wassim Somai avocat à la cour d'appel situé à l'avenue Hadi Chaker Nabeul et consulter l'immeuble saisi tous les jours et les heures administratifs.

S'il y a un acquéreur étranger doit avoir une permission du gouverneur de Nabeul pour participer à l'enchère.

Tout qui veut participer à l'enchère doit être représenté d'un avocat et il doit assurer le tiers du prix initial suivant la loi.

2025401414VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Le président du tribunal de première instance de l'Ariana Mme Nour Cherif a décidé le 28 février 2025 concernant le dossier n°23976 la nomination de Mr Safouen Gaddour comme liquidateur judiciaire de l'héritage en commun se résumant en meubles et la nomination de Mme Takoua El Orf comme juge commissaire.

Pour plus d'information veuillez contacter le liquidateur sur le n° 20303839 adresse du bureau résidence Cherayet 02 av du Sahel Ben Arous.

2025R01180VEPA2

Nomination d'un Liquidateur Bien Immobilier en Commun

Le président du tribunal de première instance de l'Ariana Mme Nour Cherif a décidé le 28 janvier 2025 concernant le dossier n°23349 la nomination de Mr Safouen Gaddour comme liquidateur d'un bien immobilier en commun relatif à 120 parties seulement d'un lot total de 41530 parties du terrain nommé unité 16 du dessin immobilier n°5541 à l'Ariana appartenant à Mr Cherif Ben Mokhtar Ben Ahmed Ben Mtaoua et Mme Fatima Bent Mohamed Ben Amor Ennassiri.

Pour plus d'information veuillez contacter le liquidateur sur le n° 20303839 adresse du bureau n°4, 1er étage résidence Cherayet 02 avenue du Sahel 2013 Ben Arous.

2025R01181VEPA2

Avis aux créanciers

Publication d'un mandat judiciaire

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de première instance de Tunis2 n°43103 du 7/4/2025 il a été décidé de nommer Mme Amel Jouini liquidatrice judiciaire pour liquider et administrer la succession de feu RIAHI HEDI.

Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée à l'administrateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au : 13 rue Ghandi 1er étage bur4 Tunis. (tél : 54022 212//24 602 239).

2025401415VEPA2

Avis aux créanciers

Clôture des affaires de liquidation

Maître Jouini Amel liquidatrice judicaire, annonce en vertu de l'ordonnance sur requête, émanant du tribunal de première instance de Tunis n°41702 du 15/8/2019, que ce dernier a prononcé la clôture des affaires de liquidation de la succession de feu Tahar Ben Abdelaziz Fdhila.

2025401416VEPA2

Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles

Grandes Cultures «CCGC»

Appel d'offres : 01/2025 - Vente de 5 Immeubles

M.F : 33497/V

Dans le cadre jugement N°703 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 11 Juillet 2014, se

rapportant au redressement de la société mutuelle centrale de services agricoles grandes cultures et en exécution de l'ordonnance émanant de Monsieur le juge commissaire en date du 22/10/2014, le contrôleur de l'exécution se propose de mettre en vente par appel d'offres 5 immeubles : 1/ Un appartement d'une superficie de 122 m² à usage bureaux, 2/ Un appartement d'une superficie de 142 m²+ sous sol d'une superficie de 135 m² 3/ un appartement d'une superficie de 143 m² + sous sol d'une superficie de 39 m² sis au centre ville de Tunis, 4/ un local administratif et d'habitation d'une superficie de 405 m² sis à Béja, 5/ un appartement d'une superficie de 79,75 m² sis à Moteur.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du contrôleur de l'exécution, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App N°6 - 1002 Tunis - Tél. 71 830 168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars.

La visite des lieux est fixée après le retrait du cahier des charges et suite à un rendez vous avec le cabinet du contrôleur de l'exécution.

Les offres doivent être adressées par rapide poste sous plis fermé au plus tard le 26 mai 2025, le cachet de la poste fait foi.

2025401419VEPA2

Société RESIDENCES MEDITERRANEES - SARL En Faillite

I.U : 0326376N

Dans le cadre du jugement N°839 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 10 Janvier 2023, Le syndic de faillite de la société se propose de mettre en vente par appel d'offres 6 locaux commerciaux sis à coté de l'autoroute Tunis - Sousse au niveau de la région de Barakat Essahel -Hammamet.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du syndic de faillite, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App N°6 - 1002 Tunis - Tél : 71830168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars non remboursable.

La visite des locaux est fixée après le retrait du cahier des charges et suite à un rendez vous avec le cabinet de syndic de faillite.

Dernier délai de réception des offres le 16 Mai 2025, le cachet de la poste fait foi.

2025401420VEPA2

Avis aux créanciers

Par ordonnance rendue par Monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distribution de deniers près du tribunal de première instance de Ben Arous dans l'affaire de distribution n° 242 en date du 23/4/2025, suite à la requête en distribution introduite par Maître Mohamed REKIK, au nom de Tunisian Saudi Bank, et Suite à la consignation à la trésorerie régionale de Ben Arous d'un montant de 230.000,000 dinars selon reçu n°004678M en date du 3/6/2022; produit d'adjudication de l'immeuble objet du titre foncier n°25690 Ben Arous en vertu du jugement n°43511 à l'encontre du débiteur Bechir Ben Amar Mazita C.I.N n°0279307 en sa qualité de caution hypothécaire. Il a été ordonné l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la saisie immobilière susvisée.

En conséquence tout créancier voulant participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créances et ce par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal de première instance de Tunis 1 dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Il est rappelé que l'article 468 du CPCC dispose : "Dans le délai de trente jours de la parution au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu" et ce conformément aux dispositions des articles 466 et 468 du code de procédure civile et commerciale.

2025401434VEPA2

Avis aux créanciers

Jugement déclaratif de faillite

Société MOUDDI

MF : 000/M/A/858654/Z

R.C : B0111252005

En vertu de la décision n°681 rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 3 mars 2025, il a été décidé de relever M. Mohamed Belish de ses fonctions de syndic de faillite de la société Moody et de le remplacer par M. Fawzi Ben Salem entant que syndic de faillite de la société susmentionnée et de procéder à la publication de cette décision au Journal Officiel de la République Tunisienne et à son inscription au Registre National des Entreprises.

2025401437VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

SMALT INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 2 100 000 dinars

Siège social : Résidence Villa Noria Hammamet Yasmine 8057

Identifiant Unique : 0601564 C

Le conseil d'administration de SMALT INVESTISSEMENT SA a l'honneur de convoquer tous les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 26 mai 2025 à 15 h au siège social de BH EQUITY au 67 avenue Alain Savary, cité les Jardins 2, Bloc B 3ème étage, Belvédère 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024

4. Approbation des conventions régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024

6. Quitus aux administrateurs

7. Nomination des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027

8. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

9. Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légales.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social pendant toute la période légale.

2025R01143SANB3

Convocation

SMALT INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 2 100 000 dinars

Siège social : Résidence Villa Noria Hammamet Yasmine 8057

Identifiant Unique : 0601564 C

Le conseil d'administration de SMALT INVESTISSEMENT SA a l'honneur de convoquer tous les actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le lundi 26 mai 2025 à 16 h au siège de BH EQUITY au 67 avenue Alain Savary, cité les Jardins 2, Bloc 8 3ème étage, Belvédère 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour de la liste des actionnaires

2. Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du rapport du CAC à l'AGE relatif à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

3. Suppression du droit préférentiel de souscription.

4. Augmentation du capital Social en numéraire.

5. Modification corrélative des statuts.

6. Pouvoir pour accomplir les formalités de publication légale.

2025R01144SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE OMNIUM INVEST

S.A. au capital de 6 000 000 dinars

Siège social : Rue de la Feuille d'Erable, «Résidence Le Palmier Du Lac», 3ème Etage 1053 Les Berges du Lac 2

RNE : 0970217N

CNSS : N°252894-15

Messieurs les actionnaires de la Société Omnium Invest sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 22 mai 2025 à 10 heures au siège de la Société sis aux Berges du Lac, Rue de la Feuille d'Erable, Résidence Le Palmier du Lac, 3ème Etage, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de la société.

- Modification des statuts

- Questions diverses.

2025R01150SANB3

Convocation et ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 570 000 DT

Siège social : Z.I. Kondar 4020 Sousse

RNE : 938755Z/A/M/000

N° CNSS : 0229600-01

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°56 daté du 21 Avril 2025, et de récépissé de dépôt de convocation à l'AGO enregistré au RNE sous le numéro 2025313489 daté du 28/4/2025, les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le vendredi 30 Mai 2025 à 10 heures dans le local auxiliaire de la société MDID sis au 13 rue Mannoubi Ben Hassine Ennaser 2 Ariana pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Révocation du commissaire aux comptes actuel de la société conformément aux dispositions de l'article 260 alinéa 2 du code des sociétés commerciales

2- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour la période restante

3- Pouvoirs pour formalités.

2025R01152SANB3

Convocation et ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 570 000 DT

Siège social : Z.I. Kondar 4020 Sousse

RNE : 938755Z/A/M000

N° CNSS : 0229600-01

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°56 daté du 21 Avril 2025, et du récépissé de dépôt de convocation à l'AGE enregistré au RNE sous le numéro 2025313509 daté du 28/4/2025, les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le vendredi 30 Mai 2025 à 11 heures dans le local auxiliaire de la société MDID sis au 13 rue Mannoubi Ben Hassine Ennaser 2 Ariana pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement du siège social.

2- Pouvoirs pour formalités.

2025R01153SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CAR PRO S.A

Au capital de : 500.000 DT

Siège social : 26, Rue Khawarezmi, ZI Kheireddine le Kram

Les actionnaires de la société CAR PRO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le Lundi 12 Mai 2025 à 10 h au siège de la société sise au 26 Rue KHAWAREZMI, ZI Kheireddine le KRAM; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des conditions de la convocation et la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024.

4. Approbation des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Approbation de l'affectation d'un montant dans le compte de réserves spéciales d'investissement via la participation au capital de la filiale SICAR.

7. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

8. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024.

9. Pouvoir pour formalités.

2025R01165SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SICAME S.A

Société anonyme

Capital social : 18 500 000 Dinars

Identifiant unique : 0003080F

Siège social : Zone Industrielle Charguia 1, Rue de l'Energie N- 22 B.P 67 -1080 TUNIS - CEDEX

Messieurs les actionnaires de la société SICAME S.A sont convoqués

en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 20 Mai 2025 à 10 heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024.

3. Approbation des états financiers 2024.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6. Mandat du commissaire aux comptes.

2025R01175SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2022

LA SOCIETE BORAPLAST S.A

Soclété anonyme

Au capital de : 7 740 000 dinars tunisiens

Siège social : 08 Rue de l'énergie ZI Ben Arous

MF : 0839293J

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société BORAPLAST SA qui va se tiendra 13/5/2025 à 11H au siège social de la société sis au n°08 rue de l'énergie Z.I Ben Arous, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délai de la convocation

2. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2022 ;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

5. Approbations des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 CSC;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2022 ;

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publication légale.

2025R01183SANB3

Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2023

LA SOCIETE BORAPLAST S.A

Société anonyme

Au capital de : 7 740 000 dinars tunisiens

Siège social : 08 Rue de l'énergie ZI Ben Arous

MF : 0839293J

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société BORAPLAST SA qui va se tiendra 13/05/2025 à 12H au siège social de la société sis au n°08 rue de l'énergie Z.I Ben Arous, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délai de la convocation

2. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2023;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023;

5. Etats financiers provisoires de l'exercice 2024 ;

6. Examen et approbation du Diagnostic économique et financier.

7. Approbations des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 CSC;

8. Affectation du résultat de l'exercice 2023;

9. Quitus aux administrateurs ;

10. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;

11. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publication légale.

2025R01184SANB3

Convocation

SOMEF TUNISIE-SA

Rue des Usines, Zone Industrielle Sidi Rézig - 2033 Mégrine

SA au capital de 20.500.000 dinars

MF : 046110D/A/M/000

RC : B179751997

Affiliation CNSS : 083304-78

Messieurs les actionnaires de la société SOMEF TUNISIE -SA sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 22 Mai 2025 à 10 h au siège social de la société, sis à la zone industrielle Sidi Rézig 2033 Mégrine, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5. Donner quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général et fixation du montant des jetons de présence.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les trois années 2025-2026 et 2027.

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les trois années 2025-2026 et 2027.

8. Approbation des conventions réglementées s'il y a lieu.

9. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont à votre disposition au siège social de la société.

2025R01185SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUVELLE DE TRANSPORT KERKENNAH

«SONOTRAK»

Société anonyme

Au capital de 970.000 dinars

Siège social : 179.Avenue Mohamed Hédi KHEFACHA Gare maritime 3000 Sfax

Identifiant Unique : 0011252 E

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Transport Kerkennah sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire, le Mercredi 28 Mai 2025 à 11 H au siège de la Société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024 ;

4. Approbation des conventions figurants dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

5. Fixation des jetons de présence;

6. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

8. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024;

9. Information des fonctions de direction occupées par les administrateurs ou par le président directeur général dans d'autres sociétés ;

10. Approbation de cooptation de trois administrateurs ;

11. Pouvoir pour l'accomplissement de formalités.

N.B.: Le projet des résolutions, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2025X00566SANB3

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES «STA»

SA faisant appel public à l'épargne

Au capital de 20 000 000 Dinars

Zl Borj Ghorbel Ben Arous

IU : 1352869M

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES "STA" sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 29 mai 2025 à 10H au siège de l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) sis à la rue du Lac Turkana les Berges du Lac Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2024.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024,

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers clos au 31/12/2024,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

- Approbation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024,

- Approbation de l'indemnité allouée aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2024.

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Information à l'AGO des responsabilités occupées par les administrateurs au sens des articles 192 et 209 du CSC.

- Décision de mettre fin, avant terme, au mandat en cours des neufs administrateurs se terminant à l'AGO statuant sur les états financiers de l'exercice 2025 en vue d'uniformisation des mandats de tous les administrateurs.

- Désignation des neufs administrateurs pour le nouveau mandat uniforme des exercices 2025, 2026 et 2027

- Désignation de deux membres indépendants au conseil d'administration de la société pour le mandat des exercices 2025, 2026 et 2027.

- Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires comme membre du conseil d'administration pour le mandat des exercices 2025, 2026 et 2027.

2025X00567SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de :

La Société de Diagnostic, Réparation Machines "S.D.R.M"

SA au capital de 302 000 Dinars

Zone Industrielle Skhira 3050 - Sfax

Identifiant Fiscal : 1308464SAM000

-SFAX-

Sur convocation du conseil d'administration tenu le 10/3/2025, nous avons le plaisir de vous inviter à assister à la réunion de l'Assemblée générale ordinaire de la société «SDRM», qui aura lieu le 5/6/2025 à 9H au siège de SAGES CAPITAL sis à B5, B6 Immeuble Molka les Berges du Lac II, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux exercices 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 ;

3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif aux exercices 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés aux exercices 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 ;

5. Approbation, s'il y'a lieu des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales relatif aux exercices 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 ;

6. Affectation du résultat des exercices 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 ;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs ;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9. Quitus aux administrateurs

10. Fixation des jetons de présence;

11. Pouvoirs pour formalités.

2025X00570SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle exercice 2024

ACT PHARMA

Société anonyme

Au capital social de : 1.300.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Zarga - Béja

Immatriculée au registre national des entreprises

Sous l'Identifiant unique : N°1128705N

Les actionnaires de la société ACT PHARMA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire

annuelle qui se tiendra au bureau de Tunis, rue Madinet Khadhima - Résidence YOSRA - A2- Cité Ennasr 2, le mardi 3 juin 2025 à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Quitus au conseil d'administration.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Jetons de présence.

- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2025-2026 et 2027.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026 et 2027.

- Prime d'intéressement variable allouée au Président Directeur Général de la société au titre de l'exercice 2024.

- Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au bureau de Tunis, rue Madinet Khadhima - Résidence YOSRA - A2- Cité Ennasr 2, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires, et ce à compter du vendredi 16 mai 2025.

2025401413SANB3

Convocation

MOHAB LOGISTICS.SA

Au capital de 3 400 000 DT

Siège social : Complexe IQ SMART. BUSINESS CENTER, 1er étage A-1

03 Avenue Mohamed V - Le Kram 2015 - Tunis

IU : 003717 WAM 000

Messieurs les actionnaires de la société MOHAB LOGISTICS sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi le 24 mai 2025 à 9H30 au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur les états financiers et les états financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

- Approbation, s'il y a lieu, de la gestion, des états financiers et des états financiers consolidés de l'exercice 2024 et quitus aux administrateurs ;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC ;

- Affectation des résultats ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Mandat du Commissaire aux Comptes.

Tous les documents de cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social à Le Kram - Tunis.

2025401421SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET GROS ARTEGROS

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha - Tunis

MF : 604993JAM000

Messieurs les actionnaires de la société AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET GROS ARTEGROS sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 28 mai 2025 à 11 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 ;

- Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2024 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Quitus aux administrateurs et au directeur général ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

- Pouvoirs pour formalités,

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis.

2025401426SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT - SIDEV SICAR

Société anonyme

Au capital de 42.000.000 DT

Siège social : 39 Avenue Kheireddine Pacha, 1002, Tunis, Belvédère

MF : 1506703S/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SIDEV - SICAR sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 28 mai 2025 à 10 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée ;

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 ;

- Approbation du rapport du conseil d'administration ;

- Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2024 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Quitus aux administrateurs et au directeur général ;

- Fixation des jetons de présences ;

- Approbation des investissements réalisés en 2024 ;

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis.

2025401427SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SAROST S.A

Société anonyme

Au capital de 12.960.000 dinars

Siège social : Immeuble Saadi Tour EF 1082 El Menzah IV - Tunis

MF : 0024003G

Messieurs les actionnaires de la SAROST S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 31 mai 2025 à 11h à Tunis, à l'immeuble Saadi Tour E.F 8ème étage, à l'effet de délibérer sur le suivant ordre du jour :

1- Approbation de la tenue tardive de l'AGO relative à l'exercice 2022,

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022,

3- Lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2022,

4- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice comptable 2022,

5- Approbation des opérations régies par les articles 200 et 475 du C.S.C,

6- Affectation du résultat de l'exercice 2022,

7- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2022,

8- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2022 et rémunération des membres du comité permanent d'audit interne,

9- Nomination d'un Co-commissaire aux comptes suite à l'expiration du mandat de l'un des deux C.A.C.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2025401435SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC

19 Rue Mustapha Abdessalem - Menzah 5, Ariana

M.F : 0723717CPM000

Messieurs les actionnaires de l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC, S.A au capital de 1.000.000 Dinars, dont le siège est situé au 19 Rue Mustapha Abdessalem, El Menzah 5, Ariana, RNE n°0723717C, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 22 mai 2025 à 10 heures au siège de l'UIB sis à la Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

2. Examen des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

8. Renouvellement de mandats d'administrateurs.

9. Nomination de nouveaux administrateurs

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

11. Fixation des jetons de présence.

12. Pouvoirs.

2025401436SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

SOCIETE DES CIMENTS DE GABES

Société anonyme

Capital social : 14.661.952 Dinars

Siège social : 75, Avenue Kheireddine Pacha - Appartement B15 - 5ème étage 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant unique : 008232A

Le conseil décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires le 02 juin 2025 à 10 heures 30 au siège social. L'assemblée devra délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2024;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

3. Approbation des conventions réglementées ;

4. Lecture par les Commissaires aux Comptes des rapports sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 et approbation des états financiers consolidés ;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs ;

8. Renouvellement du mandat du 2ème Commissaire aux Comptes le Cabinet Libra Audit & Consulting.

2025401438SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Mutuelle Al Ichrak»

Siège social : Mechikhet Bir Bouragba Bouargoub

Délégation d'Hammamet Gouvernorat de Nabeul

M.F : 000/M/N/1878400/W

R.C : C51219622024

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Al Ichrak» invite tous les adhérents à faire part l'assemble générale ordinaire de la Société qui se tiendra le jeudi 15/05/2025 à 15H00 au Café Paradiso sis à l'Avenue de la République SLIMAN afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports moral et financier de l'exercice 2024.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2024

3. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

4. Accord de quitus aux administrateurs.

5. Approbation de retrait d'adhérents.

6. Acceptation de nouveaux adhérents.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée. Les PV du conseil administratif, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'année 2024 seront mis à leur disposition à partir du lundi 5/5/2025.

2025R01146SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles Mutuelle Al Ichrak

Siège social : Bir Bouragba Bouargoub Délégation d'Hammamet Gouvernorat de Nabeul

M.F : 000/M/N/1878400/W

R.C : C51219622024

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Al Ichrak» invite tous les adhérents à faire part de l'assemble générale extraordinaire de la Société qui se tiendra le jeudi 15/5/2025 à 15H30 au Café Paradiso sis à l'Avenue de la République SLIMAN afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du capital social suite aux changements des adhésions.

2025R01147SODB3

Sté Mutuelle de Service Agricole

AGRI BENSASSI

Capital : 5000 dinars

Route Kasseb Béja

M.F. : 1151851/J

La société Mutuelle de Services Agricoles «Agri Ben Sassi» entend tenir l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2024 au siège social, domaine El Garia, route Kassab, Béja, pour discuter de l'actualité littéraire et rapports financiers, faire le point sur les engagements et les activités, le samedi 31 mai 2025 à neuf heures du matin.

2025401424SODB3

DIVERS

Avis au public

Vente d'un lot de terrain Titré

Le liquidateur de la société "Takapes" société en liquidation, il a été décidé la vente de l'hôtel Takapes sur le titre foncier n°29397 GABES sis à l'avenue Habib Bourguiba Gabès, Tout intéressé peut s'adresser au liquidateur Tél : 55536166 sis à l'immeuble radio Elyssa El manara Gabès pour retirer le cahier des charges contre le payement de 200 DT et visiter le terrain.

Le dernier délai est fixé le 15 mai 2025.

2025R01149DIVD2

Perte du titre de propriété

Monsieur Jaafar Ben Mohamed Rfifa annonce la perte du titre de propriété n°10590/03 datant du 14/3/2006 de son immeuble dénommé «RIZQ» objet du titre foncier n°44396 Monastir consistant en un terrain avec commerce sis à Sahline gouvernorat de Monastir d'une superficie de 28 m².

2025S00554DIVD2